


















Pépins : Pommes - Poires

Ravageurs

-   **Pucerons** : variations parcellaires pour le cendré, légère diminution du lanigère
 -  **Hoplocampe du pommier** : diminution des dégâts
 -  **Carpocapse** : baisse des captures,
Accouplements largement possibles,
Nouveau report des éclosions à la fin de semaine
 -  **Eulia** : faibles captures locales
 -  **Capua** : captures sporadiques en zone nord
 -  **Pandemis** : situation calme et stable
 -   **Petite Tordeuse des Fruits** : évolution hétérogène selon les secteurs
 -  **Cossus** : reprise des captures
 -   **Zeuzère** : pics de captures localisés
 -  **Sésie du pommier** : baisse des captures
- En bref,

Pathologies

-   **Oïdium** : baisse des contaminations sauf au centre de la région
-   **Tavelure** : Augmentation des taux de contaminations sur feuillage et sur fruits

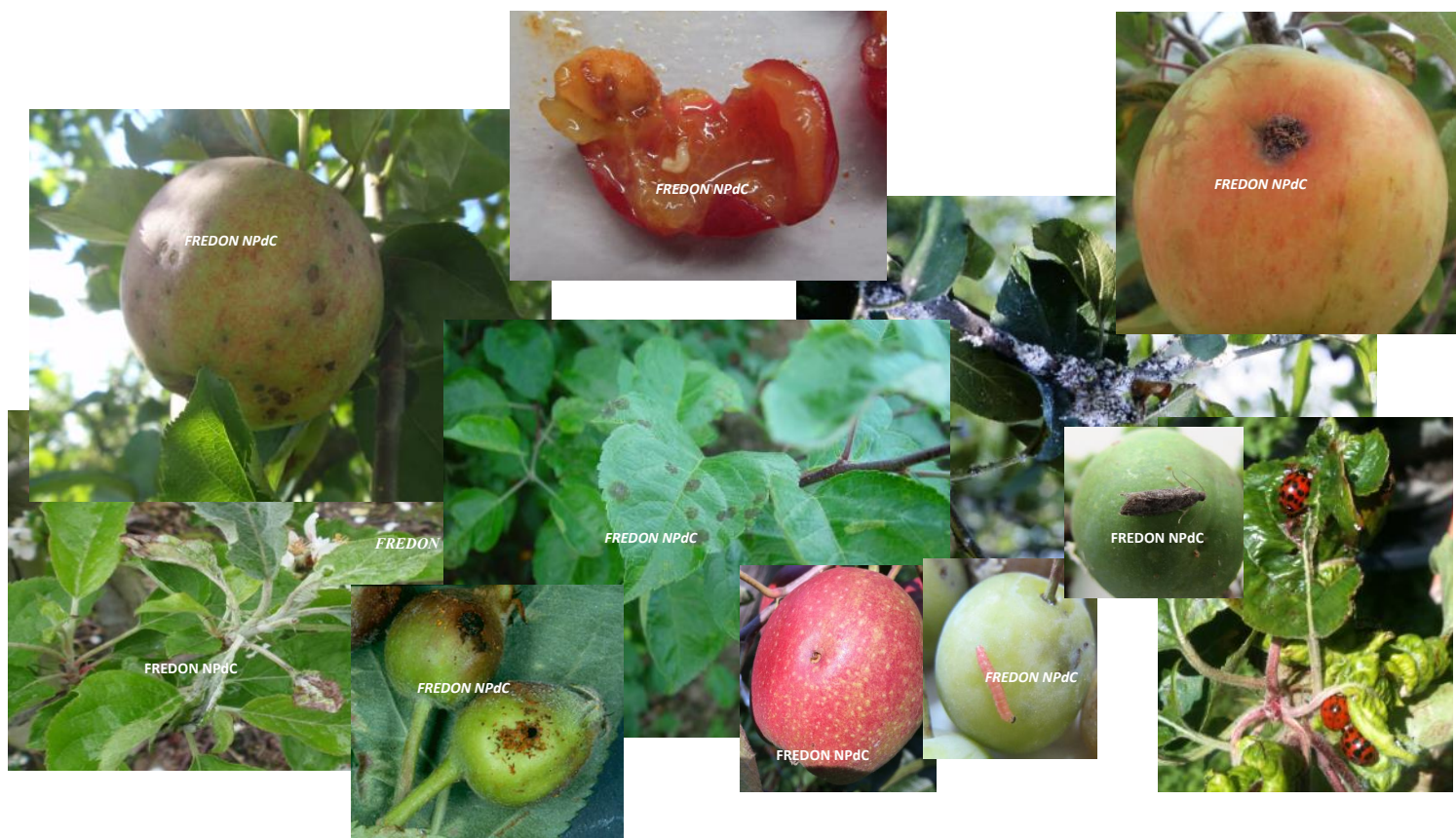
Noyau : Pruniers—Cerisiers

Prunes : augmentation des captures de carpocapse sur la façade maritime

Cerises : nette diminution des captures de la mouche de la cerise

Note nationale

Longicorne à col rouge : *Aromia bungii*



Pépins : Pommes - Poires

Pucerons



Pousse de pommier colonisée par le puceron cendré



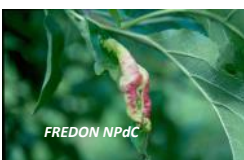
Pousse de pommier colonisée par le puceron cendré avec présence d'auxiliaires



Adulte de syrphe



Adulte, œuf et larve de Chrysope



Pousse de pommier colonisée par le puceron des galles rouges



Larve de syrphe

Puceron cendré : le niveau moyen de colonisation par le puceron cendré à l'échelle régionale a été en légère baisse au cours de la semaine dernière. Cependant, une forte hétérogénéité a été observée, avec des secteurs qui ont vu leur taux de colonisation fortement augmenter comme sur le Beauvaisis, et dans une moindre mesure sur le Laonnois. À l'inverse, certains secteurs ont vu les niveaux de colonisation nettement diminuer comme sur le Montreuillois ou encore l'Amiénois. Ces différences d'évolution sont également à mettre en lien avec le cycle du végétal et notamment la pousse végétative, pouvant varier selon les types d'arbres.

Puceron lanigère : dans la plupart des parcelles où le puceron lanigère était présent, les niveaux de populations ont eu tendance à diminuer au cours de la semaine dernière.

	Evolution de la colonisation par le puceron cendré sur pousse			Evolution de la colonisation par le puceron lanigère sur pousse		
	11-juin	18-juin	Tendance /S-1	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,5	1,5	↔	1,5	0,5	↘
Flandre Intérieure (59-62)	9,5	3,0	↘	0,1	1,0	↗
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)	10,0	2,0	↘			
La Bassée (59)	5,5	6,0	↗			
Hainaut (59)	5,0	5,0	↔	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)						
Arrageois (62)	1,6	0,6	↘	1,5	1,0	↘
Cambrais (59)						
Avesnois (59)	0,5			0,5		
Amiénois (80)	21,0	6,0	↘	6,0	4,0	↘
Thiérache (59-02)	0,7	0,7	↘			
Pays de Bray (80-60)						
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)	0,1	0,8	↗			
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)	30,0	50,0	↗			
Soissonnais (60-02)	2,0	2,0	↔	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)						
Omois (02)		0,0			0,0	

Seuil de nuisibilité :

(base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Pucerons :	Vert Migrant	Vert	Lanigère	Des Galles rouges	Cendré
Seuil :	60%	15%	10%	5%	1%

RAVAGEURS

Hoplocampe du pommierEtat des lieux en parcelle,

Si le niveau moyen de dégâts à l'échelle de la région a été en baisse au cours de la semaine dernière, les taux dans certaines parcelles sont encore importants, allant jusque plus de 10% de fruits touchés, notamment sur le secteur Amiénois.

Sur les autres secteurs déjà touchés les semaines précédentes, les niveaux de dégâts ont eu tendance à diminuer au cours de la semaine dernière. La situation semble calme dans ces parcelles, où les ravageurs sont désormais passés à leur phase de nymphose.

Attention à ne pas imputer à tort au carpocapse les dégâts d'hoplocampe. Pour l'heure, les dégâts de carpocapse ne sont que de faible taille et seront encombrés de déjections plus sèches que l'exsudat s'écoulant des attaques d'hoplocampe.

Gestion des risques,

Dans les plus petites parcelles ou les zones de foyers, la collecte des fruits touchés, peut être une alternative. Cette technique limitera en tout état de cause le niveau de population pour l'an prochain. Cette opération doit être effectuée avec la nymphose dans le sol du ravageur.



Dégâts primaires d'hoplocampe du pommier ci-dessus et secondaires ci-dessous

**Seuil de nuisibilité :**

Cumul durant l'ensemble de la période de floraison (travaux FREDON TransBioFruit 2006-2009) : 20 captures par piège.

Suivi des lépidoptères

La semaine prochaine, est à prévoir le renouvellement des capsules pour les pièges :

② carpocapse des pommes et des poires

③ cossus gâte-bois

Attention, des captures collatérales d'*Archips podana* ont été observées depuis 2 semaines dans les pièges à eulia notamment. Soyez attentifs lors du relevé de vos pièges.



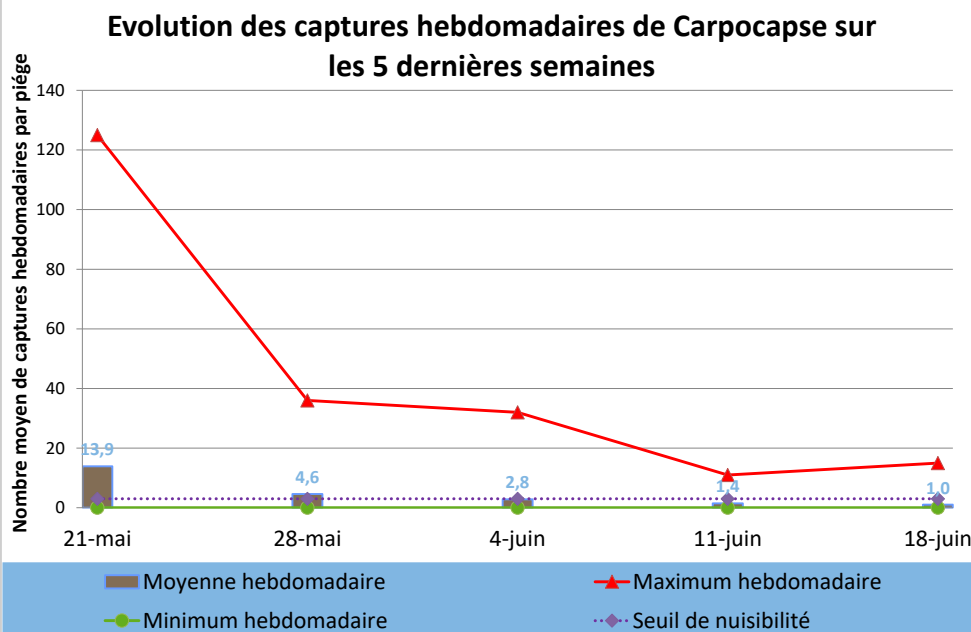
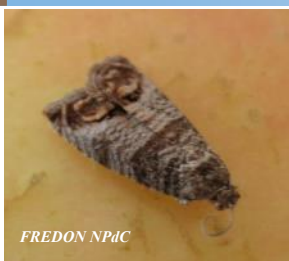
Suite aux nombreuses éclosions de la mi-mai et la formation des nids soyeux d'hyponomeute, les émergences des papillons sont en cours.



Pépins : Pommès - Poires

RAVAGEURS

Carpocapse



Vol des adultes

Etat des lieux en parcelle,

La baisse des captures s'est poursuivie au cours de la semaine dernière à l'échelle du réseau de piégeage. Le niveau moyen régional de captures s'est élevé à 1 papillon pour la période.

Dans la continuité, 31% des parcelles régionales du réseau ont été concernées par la présence du ravageur au cours de la semaine passée, soit une baisse de 11%.

Analyses des risques,

3 secteurs ont été concernés, en moyenne, par des dépassements du seuil de nuisibilité à l'hectare au cours de la semaine dernière. Ces secteurs ont vu, pour deux d'entre eux, leur niveau de captures augmenter sur la période.

Une surveillance des pièges est nécessaire à partir du début de semaine prochaine avec le retour à des conditions plus chaudes.

Evolution des captures hebdomadaires de Carpocapse	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	0,0	↔
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	0,0	0,0	↔
La Bassée (59)	0,5	0,0	↓
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔
Abbevilleois (80-62)	1,0	0,8	↓
Arrageois (62)	0,0	0,7	↑
Cambrais (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)	6,5	9,0	↑
Thiérache (59-02)	2,0	0,4	↓
Pays de Bray (80-60)	3,0	1,0	↓
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)	0,0	0,0	↔
Laonnois (02)	2,0	0,0	↓
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	5,5	3,5	↓
Soissonnais (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)	2,0	4,0	↑
Omois (02)	1,0	0,5	↓

Seuil de nuisibilité en parcelle non-confusée :

3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha
4 captures / semaine / 1 piège sur 2 ha

5 captures / semaine / 1 piège sur 3 ha
6 captures / semaine / 1 piège sur 4 ha

Carpocapse



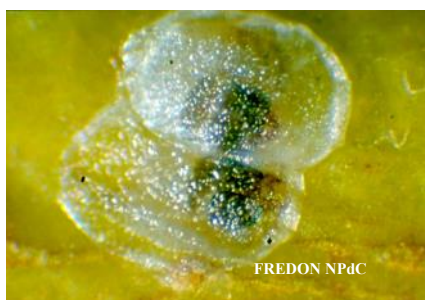
Accouplements et pontes

Les conditions climatiques ont été très majoritairement favorables aux accouplements du carpocapse sur l'ensemble de la région. La très grande majorité du territoire a vu les accouplements du carpocapse être possibles.

Selon les prévisions de Météo France, la situation devrait se dégrader pour le ravageur, d'ici à la fin de semaine. Néanmoins, un retour à des températures chaudes, voire très chaudes, est attendu pour le début de semaine prochaine.



Le tableau ci-contre vous résume la situation en fonction des secteurs géographiques (données météorologiques issues des réseaux agrométéorologiques).



Accouplements possibles Accouplements potentiels (conditions limites)	12/06/2018	13/06/2018	14/06/2018	15/06/2018	16/06/2018	17/06/2018	18/06/2018
Flandre Maritime (59)	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Flandre Intérieure (59-62)	White	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Lille Sud (59)	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Montreuillois (62)	White	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue
La Bassée (59)	White	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Hainaut (59)	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Abbevillois (80-62)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Arrageois (62)	White	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Blue
Cambrésis (59)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Avesnois (59)	Blue	Blue	Blue	Green	Blue	Blue	Blue
Amiénois (80)	White	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue
Thiérache (59-02)	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Pays de Bray (80-60)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Neslois (80-60-02)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
St Quentinnois (02)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Laonnois (02)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Montdidérien (80-60)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Beauvaisis (60)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Soissonnais (60-02)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Senlisien (60)	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
Omois (02)	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue

dne : données non évaluables, problème technique

Seuils de nuisibilité :
Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires suffisantes réunies durant 2 jours consécutifs.

Carpocapse



**Incubation et éclosion des pontes**

La baisse des températures a de nouveau retardé l'incubation des œufs. De ce fait, peu de secteurs ont été concernés par de nouvelles éclosions au cours de la semaine dernière.

Restez vigilants dans l'identification des dégâts observés à compter de maintenant.

Au regard des températures annoncées par Météo France pour les jours à venir, les incubations devraient s'opérer de manière plus lente que prévue. Les prochaines éclosions semblent, selon les dernières prévisions météorologiques, se réaliser avec un délai supplémentaire de 2 à 3 jours par rapport aux calculs de la semaine dernière. Une majorité des secteurs devrait être potentiellement concerné par des éclosions en fin de semaine.

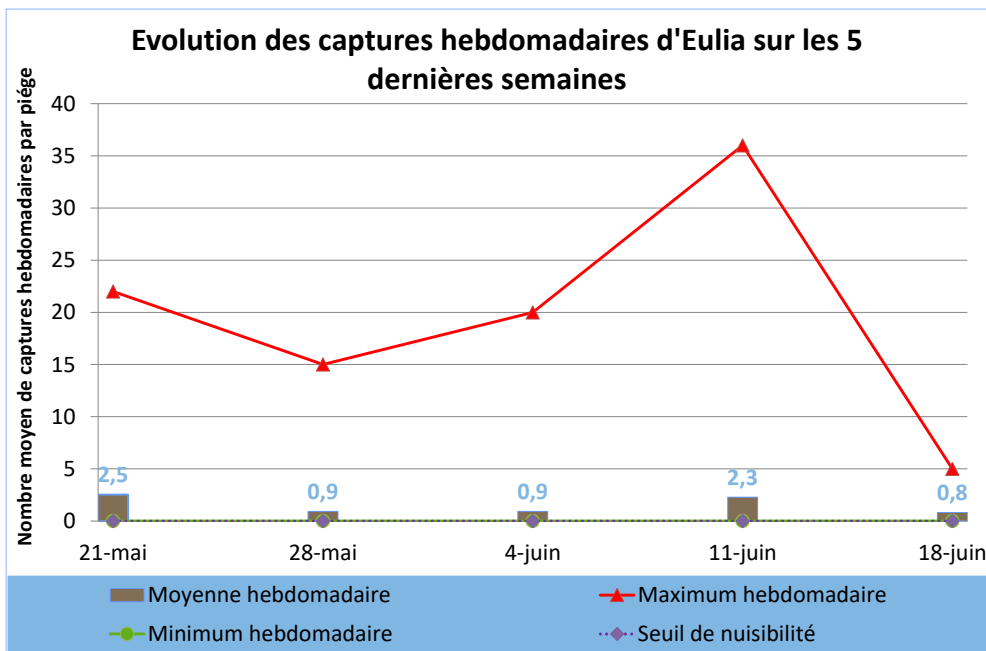
Ces résultats sont donc à confronter à vos piégeages aux dates prises en référence, afin de vous assurer de bien dépasser les seuils de nuisibilité (voire si un vol était déjà effectif sur vos parcelles).

	Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		
Flandre Maritime (59)	du	26-mai	au	27-mai	16-mai	Amiénois (80)	du	26-mai	au	27-mai	14-juin
	du	02-juin	au	3-juin	21-juin		du	03-juin	au	4-juin	24-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	10-juin	au	11-juin	28-juin
Flandre Intérieure (59-62)	du	26-mai	au	27-mai	15-juin	Thiérache (59-02)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin
	du	03-juin	au	4-juin	23-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	17-juin	au	18-juin	1-juil.
Lille Sud (59)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin	Pays de Bray (80-60)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
Montreuillois (62)	du	26-mai	au	27-mai	15-juin	Neslois (80-60-02)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin
	du	03-juin	au	4-juin	24-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	10-juin	au	11-juin	28-juin		du	17-juin	au	18-juin	1-juil.
La Bassée (59)	du	27-mai	au	28-mai	14-juin	St Quentinnois (02)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin
	du	03-juin	au	4-juin	21-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
Hainaut (59)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin	Laonnois (02)	du	03-juin	au	4-juin	20-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	1-juil.
Abbevillois (80-62)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin	Montdidérien (80-60)	du	03-juin	au	4-juin	22-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
Arrageois (62)	du	26-mai	au	27-mai	14-juin	Beauvaisis (60)	du	03-juin	au	4-juin	22-juin
	du	03-juin	au	4-juin	24-juin		du	10-juin	au	11-juin	28-juin
	du	10-juin	au	11-juin	28-juin		du	17-juin	au	18-juin	1-juil.
Cambrais (59)	du	03-juin	au	4-juin	20-juin	Soissonnais (60-02)	du	03-juin	au	4-juin	20-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
Avesnois (59)	du	03-juin	au	4-juin	21-juin	Senlisien (60)	du	03-juin	au	4-juin	19-juin
	du	10-juin	au	11-juin	27-juin		du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	1-juil.
Avortement potentiel = durée d'incubation supérieure à 20 jours considérée comme létale selon la littérature Incubation en cours : délai prévisionnel supérieur aux prévisions						Omois (02)	du	03-juin	au	4-juin	19-juin
							du	10-juin	au	11-juin	27-juin
							du	17-juin	au	18-juin	01-juil.

Eulia



Adulte
Dégâts
Ponte



Etat des lieux en parcelle,

Les niveaux de captures sur le réseau de piégeage régional sont revenus à des valeurs plus classiques pour la saison.

À ce jour, sur la plupart des parcelles régionales du réseau de piégeage, les niveaux de captures sont proches de 0, avec une moyenne régionale de 0,8 papillon durant la semaine passée.

Le nombre de parcelles du réseau de piégeage concernées par la présence du ravageur a été en revanche de 36%, soit en légère augmentation, selon les derniers relevés.

Analyses des risques,

Les éclosions des pontes issues des périodes d'activité plus intenses du ravageur doivent maintenant être terminées.

De rares et faibles niveaux de dégâts ont été observés sur la période.

Actuellement, au cours de ce vol, c'est essentiellement l'épiderme des feuilles qui peut être l'objet d'attaques.

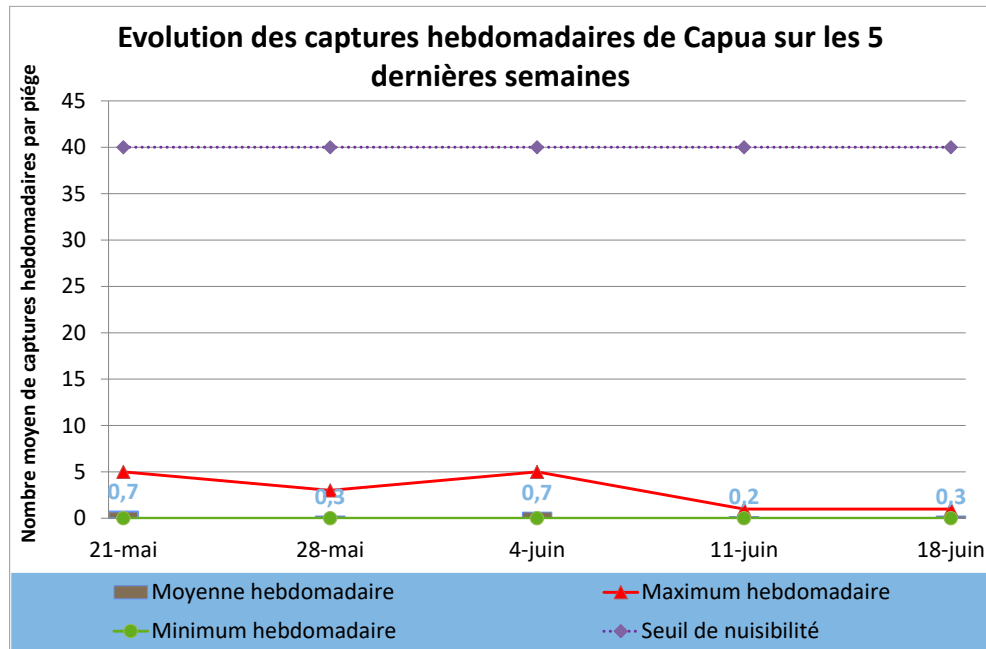
Evolution des captures hebdomadaires d'Eulia	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	9,8	2,0	↘
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	1,3	↗
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	7,0	1,0	↘
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	2,0	↗
Abbevillois (80-62)	1,0	1,0	↔
Arrageois (62)	0,5	0,5	↔
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)	0,0	0,0	↔
Thiérache (59-02)	2,0	0,5	↘
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)	0,0	0,0	↔
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0	3,0	↗
Soissonnois (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)		0,0	

Seuil de nuisibilité :
Aucun seuil n'est validé en France pour le premier vol.

Capua



Adulte



Etat des lieux en parcelle,

Une très légère augmentation des captures de capua a été constatée au cours de la semaine dernière. Celle-ci a été plus notablement remarquée dans la partie nord de la région

Le niveau moyen de captures à l'échelle du réseau régional est bien inférieur au seuil de nuisibilité au cours de la semaine passée.

Dans la continuité, le nombre de parcelles du réseau de piégeage concernées par le ravageur est passé de 18% à 25%.

Analyses des risques,

Aucun secteur n'a été concerné par un dépassement du seuil de nuisibilité pour le moment.

Il est nécessaire de maintenir une vigilance accrue des pièges, notamment avec le retour en vol de la seconde génération.

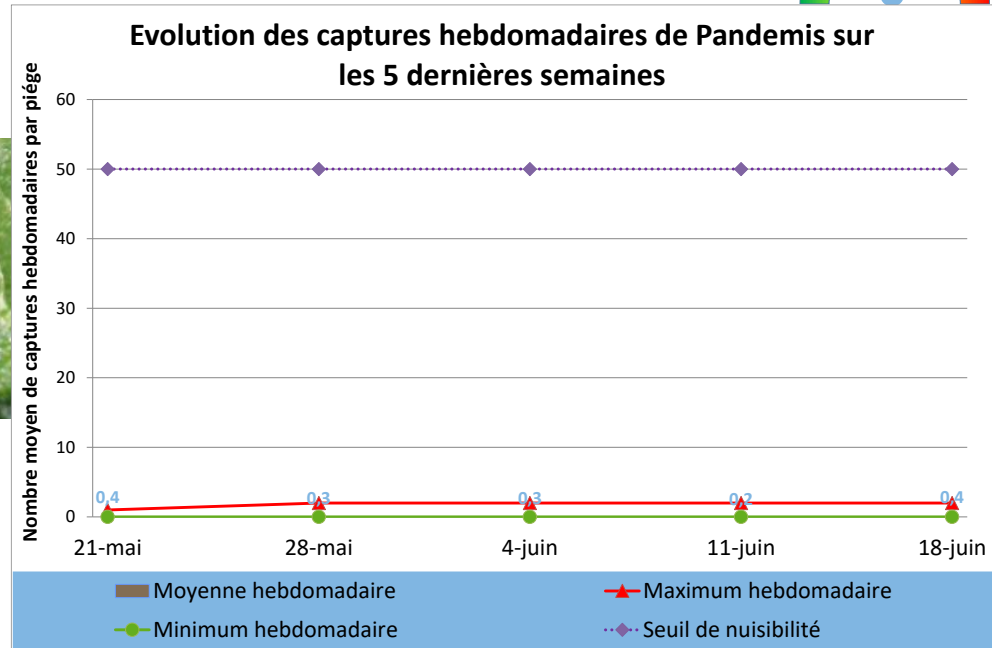
Evolution des captures hebdomadaires de Capua	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0		
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	1,0	↗
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	1,0	↗
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)			
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	0,0	0,0	↔
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)	0,0		
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0	0,0	↔
Soissonnais (60-02)			
Senlisiens (60)	1,0		
Omois (02)	1,0	0,0	↘

Seuil de nuisibilité :
40 captures sur une durée de 7 jours

Pandemis



Adultes



Etat des lieux en parcelle,

Une très légère augmentation des captures de pandemis a été observée au cours de la semaine dernière sur plusieurs secteurs de la région.

De même, le nombre de parcelles concernées par le ravageur à l'échelle du réseau de piégeage régional est passé de 9 à 30%.

Aucun dégât n'est à déplorer durant la semaine dernière.

Analyses des risques,

À ce jour, aucun dépassement de seuil n'est à signaler, il convient cependant de bien surveiller les captures dans la durée (seuil basé sur un cumul de 18jours).

Evolution des captures hebdomadaires de Pandemis	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,0	0,0	↘
Flandre Intérieure (59-62)		1,0	
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)	0,0		
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)	0,0	0,0	↔
Thiérache (59-02)	0,0	1,0	↗
Pays de Bray (80-60)	0,0		
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)	0,0	2,0	↗
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0	0,0	↔
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)			
Omois (02)		0,0	

Seuil de nuisibilité :

50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

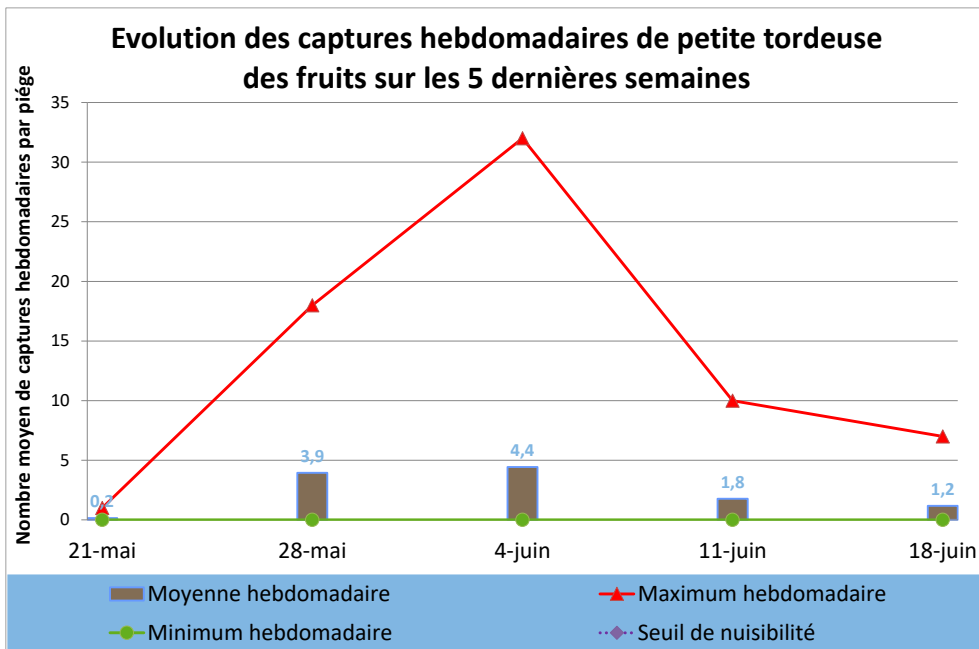
Petite tordeuse des fruits. *Grapholitha Lobarzewskii*.



Adultes



FREDON NPdC



Etat des lieux en parcelle,

Une nouvelle baisse des captures de petite tordeuse des fruits a été constatée à l'échelle du réseau de piégeage régional au cours de la semaine dernière.

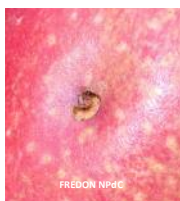
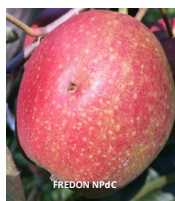
Cependant, quelques secteurs ont vu leur niveau de captures légèrement augmenter de manière non significative.

Le nombre de parcelles régionales du réseau de piégeage concernées par la présence du ravageur est resté constant avec 45% d'entre elles.

Analyses des risques,

Les éclosions des œufs de petite tordeuse des fruits devraient se poursuivre, avec une fréquence moindre d'ici la fin de semaine, pour de nouveau s'intensifier en début de semaine prochaine.

Attention à ne pas confondre ces dégâts avec ceux de carpocapse.

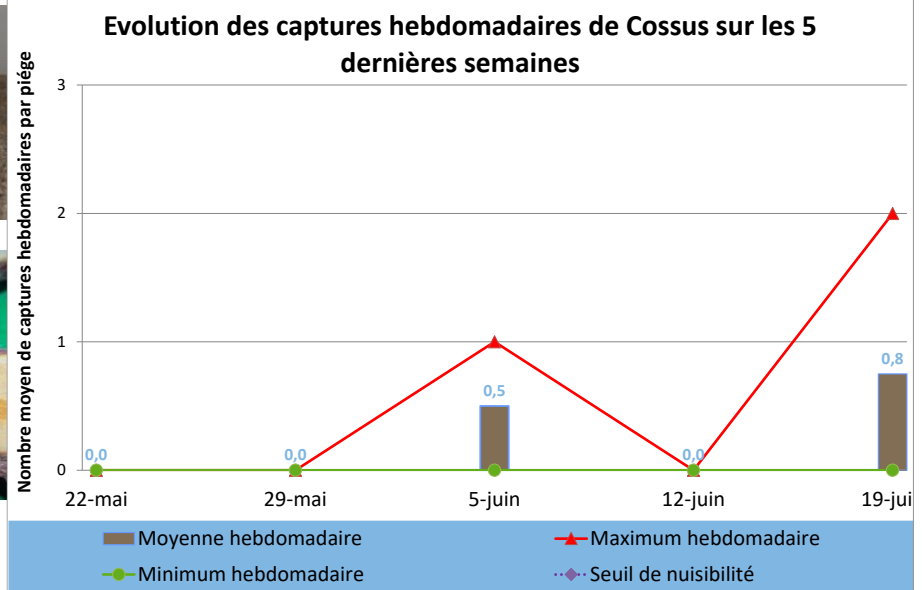


Evolution des captures hebdomadaires de petite tordeuse des fruits	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)		0,0	
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	0,7	↗
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	3,0	3,0	↔
La Bassée (59)	3,0	0,0	↘
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)	5,0	3,5	↘
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)	3,0	4,0	↗
Thiérache (59-02)	1,3	0,7	↘
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)	4,5	1,0	↘
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	2,0	4,0	↗
Soissonnais (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil de nuisibilité :

Il n'existe pas à ce jour en France un seuil validé pour ce ravageur.

Cossus-Cossus



Plusieurs secteurs ont été concernés par quelques captures de cossus, au cours de la semaine dernière.

Seuil de nuisibilité :

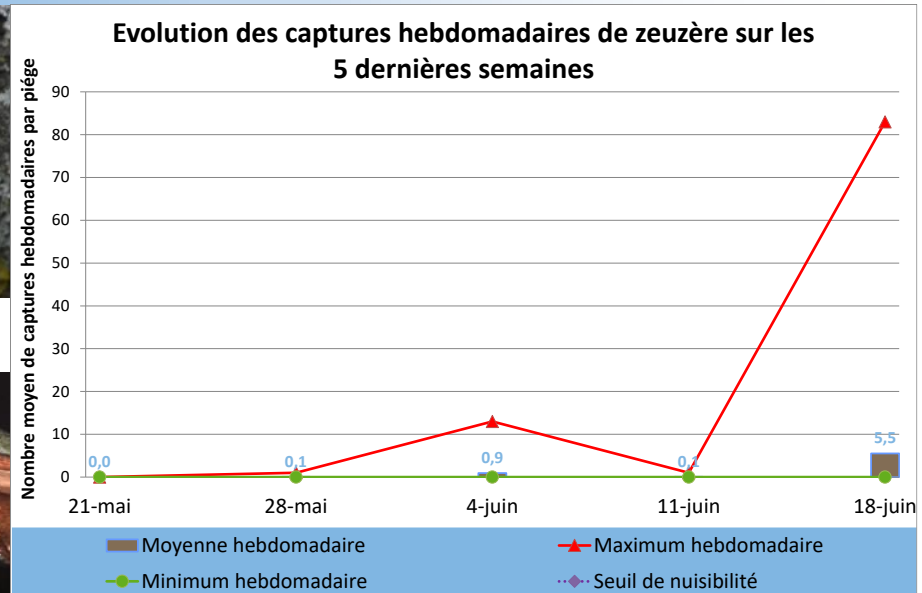
Il n'existe pas à ce jour de seuil validé en France.

Dès les premiers signes d'infestation d'une parcelle, le piégeage massif (10p/ha) est relativement efficace.

Zeuzère



Adulte

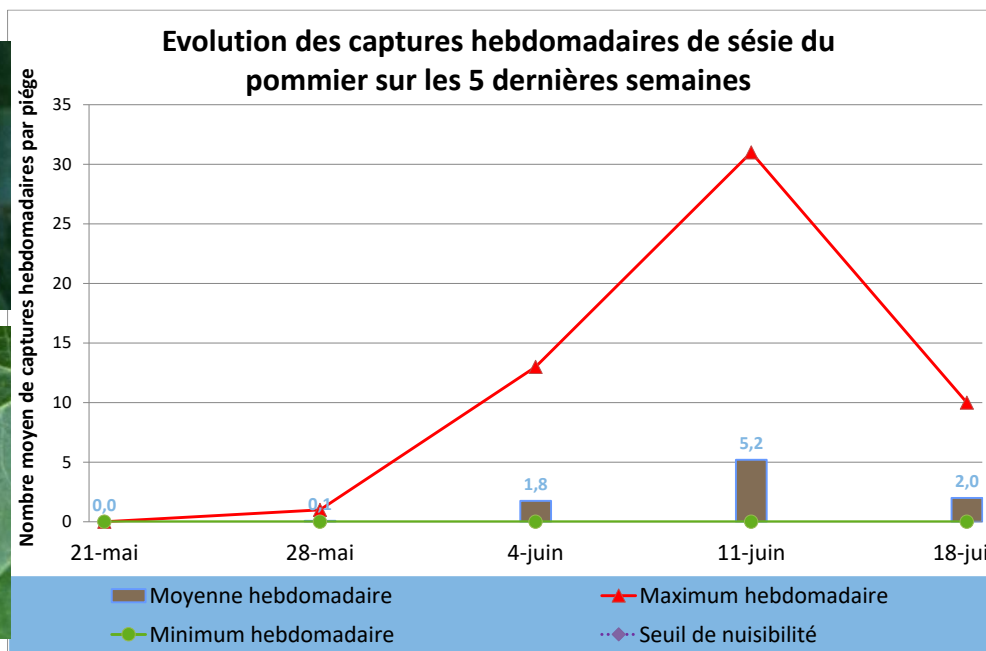


Les niveaux de captures de la zeuzère ont été en hausse au cours de la semaine dernière. Celle-ci est surtout le fruit de parcelles très sensibles, qui ont vu leur niveau de captures se démultiplier sur la période. En définitive, le ravageur n'a été présent que sur 7% des parcelles du réseau de piégeage régional.

Seuil de nuisibilité :

10% de pousses terminales touchées pour 100 pousses observées à raison de 2 sur 50 arbres

Sésie du pommier



Etat des lieux en parcelle,

Si le ravageur a été observé, de manière constante, dans 30% des parcelles du réseau de piégeage régional au cours de la semaine dernière, le niveau moyen de captures de sésie a été en baisse sur la période.

Analyses des risques,

Il est nécessaire de suivre l'évolution des populations via le piégeage, notamment avec le retour des chaleurs dès le début de semaine prochaine.

Pensez à remplacer périodiquement le contenu des pièges alimentaires dans les parcelles. Pour rappel : 85% d'eau + 10% de vin rouge + 5% de cassonade (essais de piégeages massif réalisés en 2006 et 2007 par la FREDON NPdC, cf. fiche technique disponible en ligne).

Evolution des captures hebdomadaires de sésie du pommier	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	15,5	5,0	↘
Flandre Intérieure (59-62)		7,0	
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)	1,0	0,0	↘
Cambrais (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	10,0	1,7	↘
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0		
Soissonnais (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)			

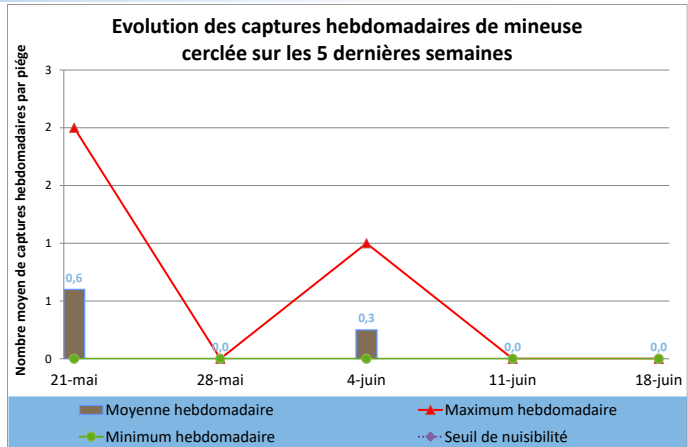
Seuil de nuisibilité :

50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles,
200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans

Autres lépidoptères en bref,

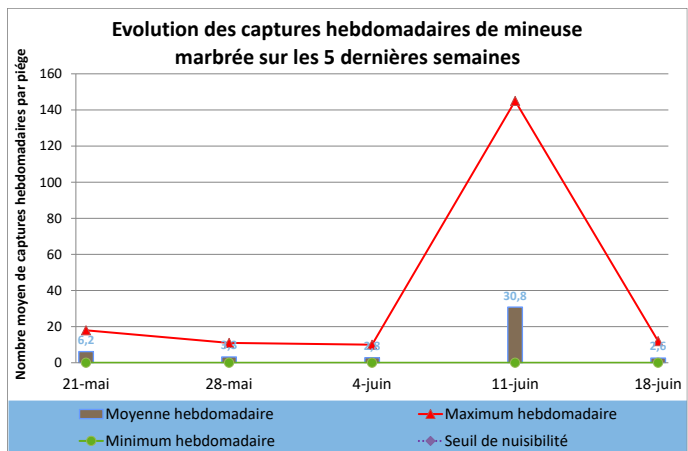
Mineuse cerclée

Aucune capture de mineuse cerclée n'a été constatée au cours de la semaine dernière.



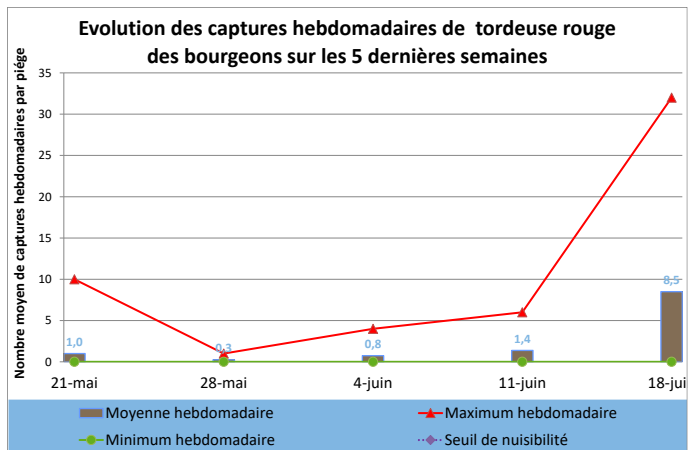
Mineuse marbrée

Le second vol de la mineuse marbrée semble avoir été de très courte durée. En effet, les niveaux de captures au cours de la semaine dernière ont été en très nette baisse, même dans les parcelles les plus sensibles.



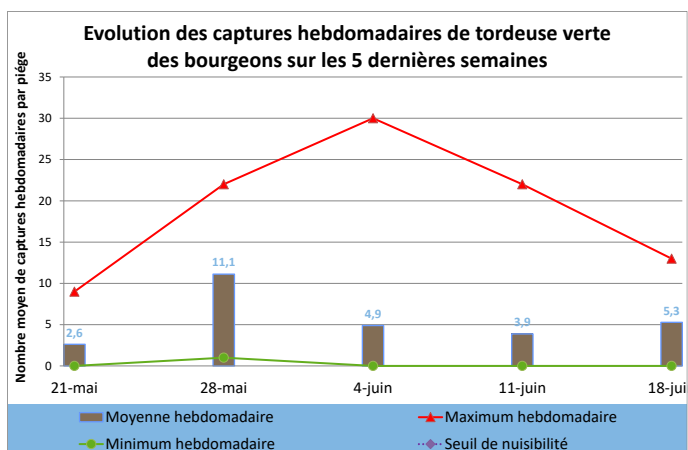
Tordeuse rouge des bourgeons

La reprise d'activité de la tordeuse rouge des bourgeons, observée depuis 15 jours, tend à s'intensifier et s'étendre sur la région. À ce jour, 50% des parcelles du réseau de piégeage régional ont été concernés par la présence du ravageur.



Tordeuse verte des bourgeons

Une légère reprise des captures de tordeuse verte des bourgeons a été observée au cours de la semaine dernière. Elle s'est également accompagnée d'une augmentation du nombre de parcelles concernées par la présence du ravageur, avec à ce jour 57% des parcelles du réseau de piégeage.



Pathologies

Oïdium

**Etat des lieux en parcelle,**

À l'exception du centre de la région, la situation sanitaire vis à vis de l'oïdium semble s'être assainie au cours de la semaine dernière, du fait de conditions plus sèches.

Elles restent néanmoins 83% d'entre elles à être concernées par la maladie sur la période.

Analyses des risques,

Le nombre de parcelles concernées par un dépassement du seuil de nuisibilité a été en très légère hausse. Le secteur Amiénois reste un des plus problématiques à ce jour, malgré une nouvelle baisse du niveau moyen de contamination.

Les conditions plus fraîches des jours à venir ne devraient pas favoriser le développement de la maladie, à l'inverse du début de semaine prochaine.

Gestion des risques,

La mise en œuvre des mesures prophylactiques (coupe et export des pousses hors du verger) reste de mise et limite les risques de recontaminations au sein du verger.

Désormais la gestion de l'oïdium est à raisonner seule, si nécessaire.

	Evolution des contaminations sur pousse par l'Oïdium		
	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	2,0	1,0	↘
Flandre Intérieure (59-62)	8,0	5,3	↘
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	4,0	1,0	↘
La Bassée (59)			
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	2,0	1,0	↘
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)	12,0	8,0	↘
Thiérache (59-02)	0,7	0,2	↘
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	5,0	↗
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)	0,1	0,2	↗
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)		0,0	
Soissonnais (60-02)	2,0	2,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)		0,0	

Seuil de nuisibilité :

5% de pousses contaminées /100 pousses.

Tavelure

Etat des lieux en parcelle,**Périodes de contaminations en cours :**

À ce jour, seul le secteur de Flandre Intérieure reste concerné par les projections primaires d'ascospores. Les prochaines précipitations permettront la libération des dernières ascospores. (voir tableau page suivante).

En parcelles,

La sortie de nouvelles taches de contaminations a engendré une nouvelle augmentation des taux de contaminations sur feuillage et sur fruits au cours de la semaine dernière. De nouveaux secteurs sont également désormais concernés par l'apparition de ces taches de contaminations par la tavelure. À ce jour, 35% des parcelles du réseau régional ont constaté la présence de taches de tavelure.

Analyses des risques,

Sur les secteurs encore concernés par des projections primaires, le stock moyen est de 1,10% du stock annuel d'ascospores.

Attention avant de lever complètement la protection contre la tavelure, il est prudent d'attendre la sortie des taches issues des dernières périodes de contaminations. De même, en cas de doute, il convient de maintenir une protection de la culture sur les épisodes à risque (voir tableau en page suivante).

Le tableau en page suivante vous résume les situations actualisées et prévisionnelles en fonction des secteurs géographiques (données issues de la modélisation et des réseaux agrométéorologiques).

	Evolution des contaminations sur pousse par la tavelure			Evolution des contaminations sur fruit par la tavelure		
	11-juin	18-juin	Tendance /S-1	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔	1,7	0,0	↓
Flandre Intérieure (59-62)	0,1	0,1	↓	0,1	0,0	↓
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)	1,0	0,0	↓	0,0	0,0	↔
La Bassée (59)						
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)	3,0	2,0	↓	0,1	0,1	↔
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔	0,0	0,0	↑
Cambrasis (59)						
Avesnois (59)						
Amiénois (80)	4,0	0,0	↓	0,0	0,0	↔
Thiérasche (59-02)	0,3	0,4	↑	0,5	0,0	↓
Pays de Bray (80-60)						
Neslois (80-60-02)	0,0	5,0	↑	0,0	5,0	↑
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)	0,6	0,6	↓	0,1	0,1	↔
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)		0,0				
Soissonnais (60-02)	5,0	5,0	↔	2,0	2,0	↔
Senlisien (60)						
Omois (02)		0,0			0,0	



Taches de contaminations par la tavelure sur feuillage

Modélisation Tavelure



Zones géographiques	Début de période	Fin de période	Risque associé pour le moment	% d'ascospores projetées		Stock d'ascospores projetables pour le moment	Précipitations associées à cette période pour le moment en mm	Somme des degrés heures depuis le début de la période jusqu'à h
				associées à cette période pour le moment	depuis début contaminations primaires selon la modélisation de ce jour			
Flandre	-				98,90	1,10		
Intérieure (59-62)	-							

dna : données non accessibles, problème technique / dne : données non évaluables

* : données obtenues par triangulation

Zones géographiques	Dernières projections d'ascospores	Date (prévisionnelle) de sortie de tache selon la modélisation
Flandre Maritime (59)	7-juin	17-juin
Flandre Intérieure (59-62)	-	-
Lille Sud (59)	1-juin	10-juin
Montreuillois (62)	14-juin	incubation en cours
La Bassée (59)	7-juin	19-juin
Hainaut (59)	1-juin	10-juin
Abbevillois (80-62)	6-juin	16-juin
Arrageois (62)	6-juin	17-juin
Cambrésis (59)	1-juin	09-juin
Avesnois (59)	1-juin	10-juin
Amiénois (80)	11-juin	21-juin
Thiérache (59-02)	2-juin	11-juin
Pays de Bray (80-60)	6-juin	16-juin
Neslois (80-60-02)	6-juin	16-juin
St Quentinnois (02)	9-juin	19-juin
Laonnois (02)	6-juin	15-juin
Montdidérien (80-60)	6-juin	16-juin
Beauvaisis (60)	4-juin	14-juin
Soissonnais (60-02)	2-juin	10-juin
Senlisien (60)	1-juin	09-juin
Omois (02)	1-juin	09-juin

Prunes

Carpocapse de la prune

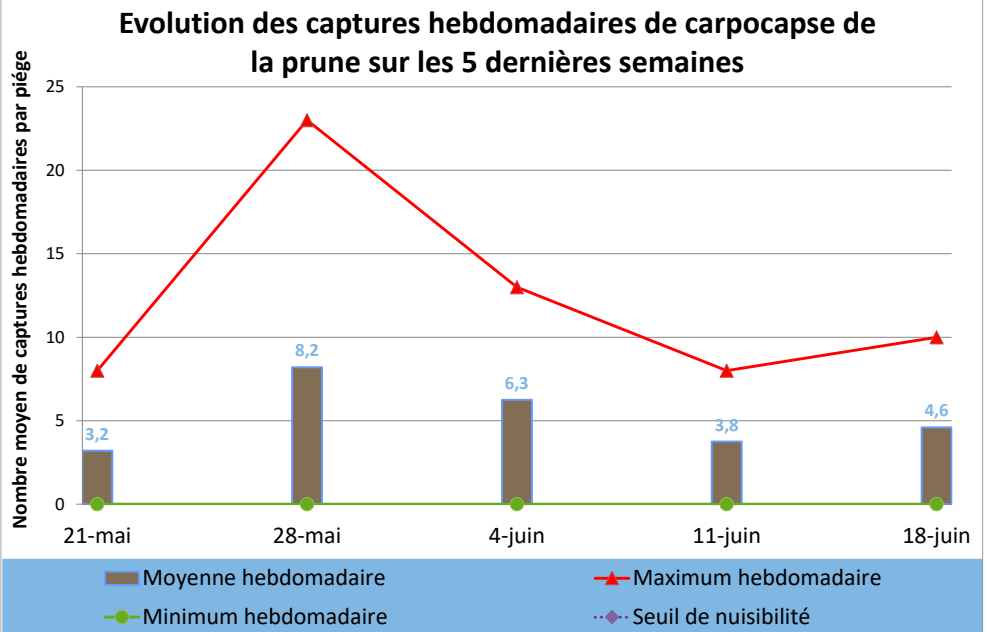


FREDON NPdC

Chenille et adulte



FREDON NPdC



Evolution des captures hebdomadaires de carpocapse de la prune	11-juin	18-juin	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)			
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	2,0	7,0	↗
La Bassée (59)			
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)	8,0	10,0	↗
Arrageois (62)			
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	5,0	3,0	↘
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnois (60-02)			
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Etat des lieux en parcelle,

Sur les secteurs de la façade maritime, les niveaux de population ont été en hausse. À l'inverse, sur les parcelles plus à l'intérieur des terres, les niveaux ont été en baisse ou constants.

Analyses des risques,

Les éclosions devraient se poursuivre et être plus importantes avec le retour à des températures plus douces en début de semaine prochaine.

Cerisier

La mouche de la cerise



Etat des lieux en parcelle,

Une nette baisse des populations a été observée au cours de la semaine dernière. Si le ravageur est resté en vol sur la période, les niveaux de captures sont passés de 11 mouches en moyenne à 0,5. L'apparition des premières larves, devrait s'opérer avec le redoux annoncé.

Analyses des risques,

La mouche de la cerise adulte mesure environ 3–5 mm et a un corps noir avec une marque jaune caractéristique sur le dos à la base des ailes. Ses ailes transparentes présentent des bandes transversales foncées très typiques. Les mouches sont actuellement en vol. Les premiers œufs sont pondus 1 à 2 semaines après le début du vol, donc dans le courant de la semaine à venir. La ponte a lieu sous l'épiderme de la cerise lorsqu'elle commence à rougir. Les larves éclosent 6 à 12 jours plus tard. Elles creusent une galerie jusqu'au noyau et se nourrissent de la pulpe située tout autour de celui-ci. Leur développement dure environ 3 à 4 semaines. Les larves quittent alors le fruit par un trou et se laissent tomber au sol, où elles s'enfoncent de quelques centimètres pour former leur puppe et hiverner. Sous nos climats, une partie des pupes peut hiverner deux fois, et même trois fois.

Les carabes, les staphylins, les oiseaux ainsi que certains parasites peuvent permettre de réduire les populations du ravageur.

Gestion des risques,

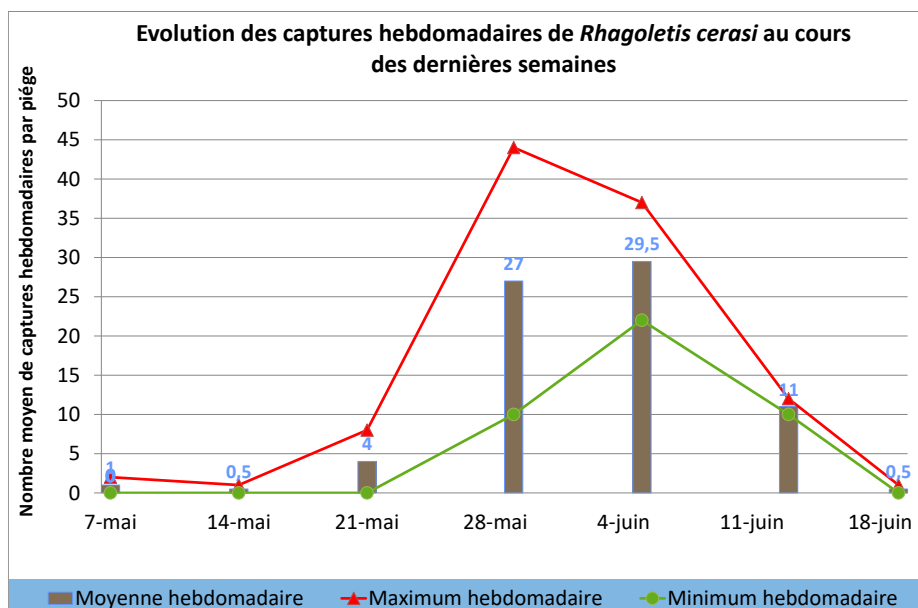
La mise en place de pièges jaunes englués entrecroisés de type Rebell® permet une lutte directe. Le jaune attire, en effet, ces insectes qui sont capturés dans la glu. Suspendez 2 à 10 pièges croisés à chaque arbre pendant la période de vol.



Mouche de la cerise au stade adulte
(K. Petit, FREDON Nord Pas-de-Calais)



Mouche de la cerise au stade larvaire
(K. Petit, FREDON Nord Pas-de-Calais)



Réseaux BSV AF

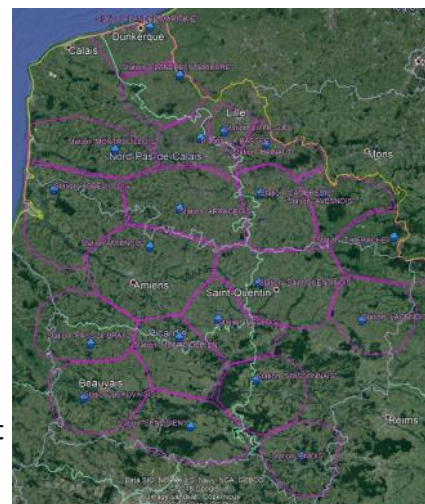


Ce bulletin est réalisé grâce à l'implication d'observateurs.

Vous êtes producteur ou technicien en Hauts de France, vous observez régulièrement vos parcelles, vous suivez les vols de lépidoptères ravageurs, rejoignez les réseaux de surveillance biologique du territoire.

Faites-vous connaître dès à présent afin de bénéficier de sessions de formation à la reconnaissance des principaux ravageurs, auxiliaires et maladies et de la fourniture de matériel.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements



pour la Somme, l'Oise, l'Aisne
Maneno BIRUKE au 03 22 33 67 12
mbiruke.fredonpic@orange.fr

ou

pour le Nord et le Pas de Calais
Ludovic TOURNANT au
03.21.08.62.90
ludovic.tournant@fredon-npdc.com

Informations pratiques

☼ Ce bulletin est produit sur base d'informations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles. Il convient donc avant chaque prise de décision d'intervention, d'aller observer les parcelles ou zones concernées.

☼ Des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle existent, elles sont disponibles sur le site Ecophyto-PIC : <http://arboriculture.ecophytopic.fr/arboriculture>

☼ Vous retrouverez également ponctuellement des liens relatifs à des méthodes alternatives dans ce BSV dans la rubrique « gestion des risques »

Informations pratiques

Accédez aux autres éditions du BSV :

☼ <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal-BSV>

☼ <http://www.agriculture-npdc.fr/bulletin-sante-vegetal.html>

☼ <http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'AFB, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Ludovic TOURNANT - FREDON Nord-Pas de Calais - co-animateur Picardie des filières pommes et poires : François Hanquart FREDON Picardie.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : producteurs, Techniciens, FREDON Nord Pas-de-Calais, FREDON Picardie.

Coordination et renseignements : Jean Pierre Pardoux - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Ludovic TOURNANT - FREDON Nord-Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie et des Chambre d'Agriculture Hauts-de-France

Longicorne à col rouge

Aromia bungii



Filières végétales concernées

Arboriculture fruitière, pépinières d'ornement, jardins et espaces verts, forêts.

Distribution géographique et réglementation

Cet insecte est originaire des régions paléarctiques orientales du sud-est et du nord, de l'Extrême-Orient russe au Vietnam (signalement à valider), en passant par la Mongolie, la Chine et les deux Corée. L'espèce est invasive au Japon avec une première détection en 2012.

En 2008, trois adultes d'*A. Bungii* ont été interceptés dans des palettes en bois au sein d'un entrepôt à Bristol au Royaume-Uni. La même année, le ravageur a été détecté à Seattle aux États-Unis.

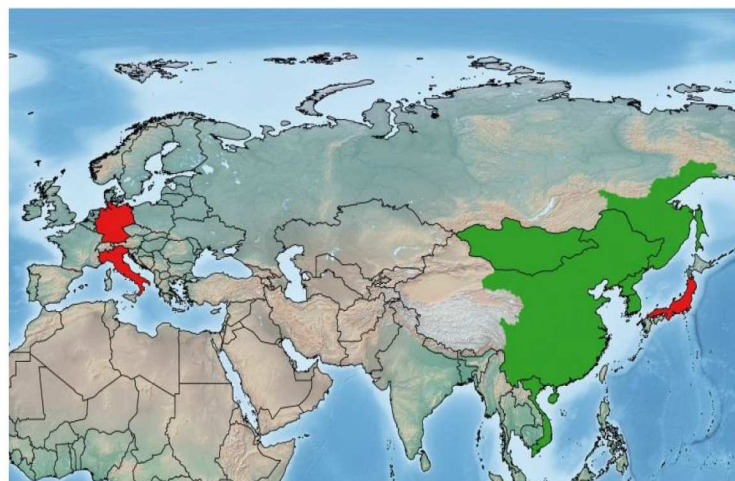
En 2011, cet insecte a été découvert pour la première fois dans un arbre en Allemagne (Rosenheim, sud de la Bavière), puis de nouveau dans ce pays en 2016 (Kolbermoor, Bavière). En 2012, il a été signalé en Italie, en Campanie (communes de Napoli et Pozzuoli, région de Naples), en 2013 en Lombardie (commune de Sedriano, région de Milan) et en 2017 en Campanie (Marigliano et Somma Vesuviana). Dans ces deux pays européens, l'éradication est en cours.

Les voies potentielles d'introduction sont le bois et les produits faits de bois, les matériaux d'emballage en bois et les plants de pépinières de *Prunus* spp.



Galleries forées dans un tronc d'arbre par *Aromia bungii*.

 aire d'origine
 aire d'invasion



Distribution géographique d'*Aromia bungii*.

France
métropolitaine :
absent

Départements
d'outre-mer : absent

A. bungii est classé comme danger sanitaire de catégorie 1 sur le territoire métropolitain dans l'arrêté ministériel du 15 décembre 2014. Il figure également sur la liste d'alerte A1 de l'OEPP, c'est-à-dire recommandé pour entrer dans la réglementation phytosanitaire en tant que parasite de quarantaine. Cependant, il n'est pas listé actuellement dans la directive européenne 2000/29/CE.

La surveillance du territoire vis-à-vis de cet insecte ravageur qui représente un risque important pour tous les pays européens producteurs de fruits à noyau du genre *Prunus* est importante pour permettre la détection précoce de toute introduction sur le territoire et augmenter les chances d'éradication en cas de foyer.

Carte d'identité



Aromia bungii au stade adulte : mâle (à gauche) et femelle (à droite)

Adulte

- Aspect caractéristique de longicorne avec des antennes aussi longues que le corps chez la femelle et beaucoup plus longues chez le mâle.
- Corps entre 2 et 4 cm de long.
- Tête et élytres noir brillant et un prothorax rouge vif (mais des individus entièrement noir brillant peuvent exister).
- Antennes et pattes noires.



Aromia bungii adulte, face inférieure d'une feuille de *Prunus* spp.

Œufs

Les pontes sont déposées dans des anfractuosités d'écorce, sans marque d'oviposition. L'observation des œufs blancs de 6 à 7 mm, logés au sein de crevasses situées dans les 30 premiers centimètres au-dessus du sol est possible mais difficile.

Larve

Elle est blanche, atteint jusqu'à 5 cm au dernier stade de développement. Ses mandibules sont noires. Son prothorax présente une bande rougeâtre de forme irrégulière symétrique en partie frontale. La forme de cette bande peut être considérée comme spécifique et permet d'orienter le diagnostic. Les jeunes larves ont l'aspect caractéristique des larves des Coléoptères de la famille des Cérambycides (thorax élargi), le dernier stade est d'aspect plus « boudiné ».



Confusions possibles

En principe, aucune confusion n'existe pour l'adulte d'*A. bungii* avec d'autres insectes Cérambycides présents en France, du fait de sa taille et de sa coloration spécifiques.

Le genre *Aromia* est seulement représenté par *Aromia moschata* dans notre pays, mais ses élytres et son pronotum sont uniformément colorés de vert à bleu. *Aromia ambrosiaca*, présent en Espagne et en Italie, pourrait être confondu, mais il est plus bleu-vert que noir.

Parmi les autres capricornes de France de tailles proches, *Rhamnusium bicolor* pourrait entraîner une méprise à l'examen visuel par la coloration de ses élytres et de son prothorax, mais sa tête et ses pattes sont rougeâtres.



© Matteo Maspéro

Aromia bungii

Espèces proches



♂

Aromia moschata



♂

Aromia ambrosiaca



♂



♀

Rhamnusium bicolor

Espèces d'insectes Cérambycides (Coléoptères) à ne pas confondre avec *A. bungii*

Biologie

A. bungii peut vivre en forêt, dans des zones urbaines et en vergers. Son cycle biologique complet est de 2 à 4 ans selon la latitude et le climat. La période de vol des adultes s'étend de mars à août avec un pic de mai à mi-juillet. Ces imagos vivent de 2 à 3 semaines. Ce sont des insectes diurnes, facilement observables en journée sur les troncs d'arbres. La distance de vol n'est pas connue et serait semblable à celle des capricornes asiatiques (*Anoplophora glabripennis*, *Anoplophora chinensis*), c'est-à-dire en général dans l'environnement proche des foyers. La femelle pond d'une centaine à plus de 700 œufs. Au terme de la période d'activité larvaire, la nymphose a lieu dans le bois de cœur.

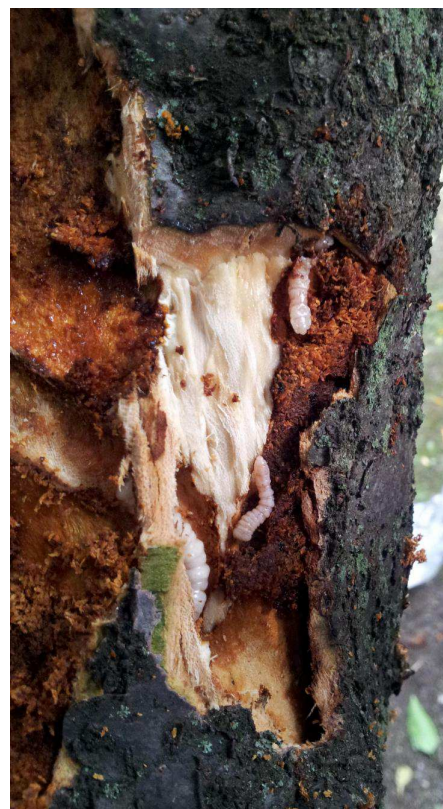
Plantes hôtes, signes et symptômes

Dans son aire d'origine, *A. bungii* se développe principalement sur des arbres du genre *Prunus* (Rosacées), en particulier sur l'abricotier (*Prunus armeniaca*) et sur le pêcher (*Prunus persica*), mais moins souvent sur le prunier (*Prunus domestica*) et sur le merisier (*Prunus avium*). D'autres espèces végétales sont listées comme hôtes potentiels, sans que la nuisibilité de l'insecte ne soit avérée : *Azadirachta indica* (Méliacées), *Bambusa textilis* (Poacées), *Diospyros virginiana* (Ebénacées), *Olea europaea* (Oléacées), *Populus alba* (Salicacées), *Pterocarya stenoptera* (Juglandacées), *Punica granatum* (Lythracées), *Schima superba* (Théacées). En Italie, *A. bungii* a été détecté sur *Prunus armeniaca*, *Prunus avium*, *Prunus domestica* et *Prunus persica* ; en Allemagne sur *Prunus domestica* subsp. *institia*.

Les dégâts larvaires d'*A. bungii* peuvent induire une réduction de croissance marquée de l'arbre hôte. Ils sont visibles par la présence de sciure de couleur rougeâtre sur les branches, le tronc et/ou le sol. Les larves creusent principalement des galeries dans les branches maîtresses, mais des ramifications de plus petite section peuvent également être attaquées (taille minimum non connue, sections de 3 cm de diamètre infestées déjà observées). Les galeries atteignent jusqu'à 50 à 60 cm de long. Des larves de différents stades peuvent coloniser le tronc ou les branches, les plus âgées étant capables de coloniser le bois de cœur. Elles commencent à produire et à évacuer de la sciure deux semaines après leur éclosion. La quantité de sciure produite augmente avec le développement larvaire.

Attention : l'observation de sciure n'est pas un signe de présence spécifique d'*A. bungii*. Elle peut-être due à l'activité d'autres insectes xylophages tels que la chenille du cossus gâte-bois (*Cossus cossus*) – Lépidoptères, la chenille de la zeuzère du poirier (*Zeuzera pyrina*) – Lépidoptères ou la larve du capnode noir (*Capnodis tenebrionis*) – Coléoptères, trois organismes nuisibles communs en Europe sur les *Prunus* spp.

La présence de trous d'émergence de l'insecte adulte à la base du tronc (forme ovale, jusqu'à 16 mm de diamètre maximum) peut indiquer qu'une première génération a achevé son développement. Cependant, des larves vivantes peuvent encore être présentes dans le bois et émergeront une ou plusieurs années plus tard.



Galeries larvaires et déjections d'*Aromia bungii* associées à de la sciure dans un tronc d'arbre.



Arbre infesté par *Aromia bungii* avec des galeries larvaires dans le bois et de la sciure au pied.



Galerie larvaire d'*A. bungii* dans le bois de cœur



Larves d'*A. bungii* avec sciure

Gestion du risque

A. bungii n'a jamais été signalé à ce jour en France. Toutefois, sa détection récente en Italie et en Allemagne appelle à la plus grande vigilance et à une sensibilisation des réseaux d'épidémiologie dans le domaine végétal en métropole.

En cas de suspicion de détection, prendre contact avec la DRAAF-SRAL, le DSF ou la FREDON de votre région.

Réalisation de la fiche : DGAL-SDQSPV (J. Jullien).

Sources bibliographiques : ANSES-LSV, DGAL-SDQSPV, CABI, OEPP.

Édition : juin 2018.

Crédits iconographiques :

- Cartographie : ANSES-LSV, unité d'entomologie et plantes invasives de Montpellier.
- Photo p. 1 : Raffaele Griffo, Plant Health Service of Campania Region, Napoli (IT), OEPP.
- Photos p. 2 : Pierre Haller, Biolib (hg, hm) ; Gunma, Prefecture Japan (hd) ; Bruno Espinosa, Dipartimento di Entomologia e Zoologia agraria 'Filippo Silvestri', Facoltà di Agraria, Portici, Napoli, (IT), OEPP (bg, bd).
- Photos p. 3: Mateo Maspero (h) ; Raffaele Griffo, Plant Health Service of Campania Region, Napoli (IT), OEPP (b).
- Photos p. 4 : Daniela Benchi, Plant Health Service of Campania Region, Napoli (IT), OEPP (h) ; Matteo Maspero, Centro MiRT – Fondazione Minoprio (IT), OEPP (bg).